



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 13 septembre 2023
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Mario Zanth, maire
Kyle Cyr, Conseiller quartier 1
Stephane Fournier, conseiller quartier 2
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Simon-Olivier Péladeau-Houle, conseiller quartier 6
Trevor Stewart, conseiller quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Pierre Voisine, Directeur général
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Carl Grimard, conseiller du quartier 3

1. Ouverture de la réunion

Le maire Zanth ouvre la réunion à 18h31.

2. Reconnaissance de territoire

Le maire Mario Zanth fait la lecture de la déclaration de reconnaissance des territoires autochtones.

3. Moment de réflexion

Le conseiller Kyle Cyr fait la lecture du moment de réflexion.

4. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2023-87

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait de l'item 15.5. 20223-59, étant un règlement pour régler l'activité sur les emprises municipales et les terrains publics.

ADOPTÉE, telle que modifiée

5. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

6. Réunion à huis clos

RÉSOLUTION 2023-88

Proposée par Kyle Cyr

Appuyée par Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

6.1 Adoption du procès-verbal de la réunion à huis clos du 9 août 2023

6.2 Mise à jour sur les priorités de la direction générale

6.3 Litige potentiel

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h34 et retournent dans la salle du conseil à 19h33.

7. Résolution pour retourner en réunion ouverte

RÉSOLUTION 2023-89

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

8. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Zanth informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos pour information seulement.

9. Annonces / Présentations spéciales

La conseillère Diane Choinière annonce que la marche des femmes aura lieu le 20 septembre à 18h.

La conseillère Diane Choinière invite les gens à s'inscrire au défi coureur des bois qui aura lieu le 30 septembre.

Le conseiller Stéphane Fournier annonce que la microbrasserie Brauwerk Hoffman, en collaboration avec le River Rock, feront un October Fest à la fin septembre pour lequel une partie des fonds amassés iront envers des organismes de bienfaisance.

Le conseiller Kyle Cyr annonce que l'association des laboureurs de Clarence-Rockland fête son 100e concours le 16 septembre à la ferme Gaetan et Alain Meloche au 181 rue Landry.

La conseillère Diane Choinière annonce que samedi prochain aura lieu le marché de Bourget sur le sentier récréatif.

Le conseiller André J. Lalonde annonce que la vente de garage annuelle de la paroisse Ste-Félicité a permis d'amasser plus de 16 000\$.

10. Items du Comité plénier

10.1 Délégations/Présentations

a. Présentation de Catherina Moskau afin de donner une mise à jour des clubs d'étés de la bibliothèque publique

Catherina Moskau, Joele Davies et Olivia Delorme présentent la mise à jour.

Le maire Zanth les félicite pour l'évolution de la bibliothèque publique depuis les dernières années.

10.2 Pétitions et correspondance (aucune)

10.3 Avis de motion (aucun)

10.4 Rapports des comités/services

a. Proposition d'une politique pour l'établissement d'un programme de subventions municipales

Suite aux questions, Pierre Voisine explique que l'intention du programme est de regrouper les divers outils en matière de demandes de dons.

Suite aux questions, un mandat est donné à l'administration de fournir un peu plus de détails sur le processus et les sources de financement pour l'établissement du programme.

La directive suivante est différée:

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par André J. Lalonde

QUE le comité plénier recommande au conseil d'approuver le nouveau programme de subventions et contributions ainsi que son plan de mise en œuvre; et

QUE le comité plénier recommande au conseil d'abroger le Programme d'aide financière à la culture et la Politique sur les organismes à but non lucratif (OBNL) pour 2024; et

QUE le comité plénier recommande au Conseil de cesser la pratique d'utiliser des fonds discrétionnaires et de recevoir des demandes de financement au Conseil utilisées comme dons.

DIFFÉRÉE

11. Rapport du comité plénier

Le maire Zanth explique que le rapport considéré en comité plénier a été différé.

12. Items des membres du Conseil

13. Items par consentement

RÉSOLUTION 2023-90

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 13 septembre 2023, soient adoptés :

13.1 Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

a. Réunion régulière du 9 août 2023

13.2 Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

a. Comité d'aménagement du territoire du 11 janvier, 1er mars, 3 mai, 7 juin et 5 juillet 2023

13.3 Résolution pour autoriser l'embauche de personnel pour les Services corporatifs

13.4 Résolution pour nommer des membres du comité consultatif sur le développement communautaire

13.5 Résolution pour nommer des membres du comité consultatif sur l'accessibilité

13.6 Résolution pour adopter les réductions de taxes aux termes des articles 357 et 358 de la Loi sur les municipalités

13.7 Résolution pour adopter les comptes payés pour la période du 31 juillet au 3 septembre 2023

13.8 Résolution pour adopter les salaires payés du 23 juillet au 19 août 2023

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement telles qu'identifiées dans la résolution 2023-90 :

13.3 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve la création de deux nouveaux postes décrits dans le rapport CORP-2023-007 étant entendu que ces postes n'auront pas d'impact sur l'augmentation du taux de taxe pour 2024*

13.4 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le comité nomme les membres suivants au comité consultatif du développement communautaire :*

- *Ali Shaker*
- *Jacques Diotte*
- *Melanie Warren*
- *Johanne Fredette Meloche*
- *Casey Billing*
- *Gabriel Rousselle*
- *Conseiller Stéphane Fournier*

13.5 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le comité nomme les membres suivants au comité consultatif sur l'accessibilité pour ce terme du conseil:*

- *Carrie Griffith*
- *Christine Dawood*
- *Denise Dallaire Coulombe*
- *Jay Woodruff*
- *Julia Reid*
- *Conseiller André J. Lalonde*

13.6 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte les réductions de taxes au montant de 270.14 \$, étant la part de la Cité de Clarence-Rockland, en vertu des sections 357 & 358 de la Loi sur les municipalités, contre les propriétés foncières décrites dans la cédule « A » du rapport numéro FIN2023-035.*

13.7 *QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payés pour la période du 31 juillet au 3 septembre 2023, au montant de 7 844 114,02\$ soient adoptés tel que recommandé.*

13.8 *QU'IL SOIT RÉSOLU que les salaires payés pour la période du 23 juillet au 19 août 2023, au montant brut de 1 085 594,91\$ et montant net de 757 189,43\$, soient adoptés tel que recommandé.*

14. Rapports des Comités/Services

14.1 Post mortem du projet pilote de programmation communautaire

Martin Irwin présente les faits saillants de la réussite du programme.

RÉSOLUTION 2023-91

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Samuel Cardarelli

ATTENDU QUE la participation publique aux programmes récréatifs et culturels organisés par la municipalité est plus que satisfaisante ;

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal approuve que le poste de coordonnateur/coordonnatrice des programmes devienne un poste permanent syndiqué ; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU que le conseil municipal approuve une contribution au montant de 44 817 \$ provenant de la réserve générale afin de combler le manque à gagner, tel que recommandé.

ADOPTÉE

14.2 Révision des limites de quartiers

RÉSOLUTION 2023-92

Proposée par Kyle Cyr

Appuyée par Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Rapport No. Clerk2023-01b visant à donner un aperçu du processus pour effectuer une révision des limites des quartiers, soit reçu à titre d'information; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'administration soit mandatée à inclure le projet de révision des limites des quartiers dans le budget préliminaire 2024 pour considération; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE les Termes de références pour la révision des limites des quartiers soient approuvés tel que présentés.

ADOPTÉE

14.3 Processus budgétaire et échéancier

Suite aux commentaires, l'administration est mandatée d'établir un calendrier de réunion budgétaire correspondant aux diverses disponibilités énoncées par les membres du conseil.

RÉSOLUTION 2023-93

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve le processus de délibération budgétaire, tel que décrit dans le rapport no. FIN2023-36; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil accepte le calendrier pour le budget 2024, lequel est le suivant:

- Lundi 20 novembre 2023;
- Mardi 21 novembre 2023;
- Mercredi 22 novembre 2023, si nécessaire;

DIFFÉRÉE

14.4 Remplacement d'une niveleuse

RÉSOLUTION 2023-94

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

ATTENDU QUE la niveleuse E10002 est hors service depuis le mois de juin et nécessite des réparations importantes de l'ordre de 210 000\$ avant taxes afin de la remettre en état de marche; et

ATTENDU QUE la niveleuse E10002 a présentement dépassé sa durée de vie utile puisqu'elle est âgée de 13 ans et a plus de 13 000 heures de travail au compteur; et

ATTENDU QUE la division des travaux publics doit déployer deux niveleuses afin de compléter les programmes d'entretien automnal et hivernal.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve l'achat d'une nouvelle niveleuse et accessoires tel que présenté au rapport TP2023-006 et qu'un budget de 743 000\$ y soit associé; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'achat de la niveleuse soit financé par une dette à long terme sur une période de 10 ans avec un coût annuel de remboursement de la dette estimé à \$95,000, qui sera incluse au budget 2024; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'UN contrat de location temporaire d'une niveleuse avec le détaillant Brandt soit conclu afin de pallier à l'absence de la niveleuse E10002 jusqu'à la livraison de la nouvelle niveleuse; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les coûts associés à la location temporaire seront inclus lors du calcul du surplus ou déficit municipal lors de la fin d'année fiscale 2023; tel que recommandé

ADOPTÉE

14.5 Demande de fonds supplémentaires pour le plan secondaire de l'ouest de Rockland

RÉSOLUTION 2023-95

Proposée par Kyle Cyr

Appuyée par Samuel Cardarelli

ATTENDU QUE le plan secondaire a nécessité plusieurs concepts d'usage des terres afin de desservir l'aire d'étude; et,

ATTENDU QUE l'amendement aux termes du contrat original fournira un 4^e concept d'usage des terres qui sera favorable pour desservir l'aire d'étude.

QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil approuve les fonds additionnels d'une somme de \$40,000.00 qui proviendra du fonds de réserve de l'aménagement du territoire afin d'amender les termes originaux du contrat tel que décrit dans le rapport PE2023-036.

ADOPTÉE

14.6 Renouvellement du prêt pour le complexe récréatif

RÉSOLUTION 2023-96

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Trevor Stewart

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Règlement no. 2023-53, visant à autoriser le renouvellement d'un emprunt au montant de 1 338 725 \$ pour le complexe récréatif avec la Banque TD pour un terme de 2 ans, soit adopté.

ADOPTÉE

14.7 Changement de portée du projet de Remplacement du logiciel financier

RÉSOLUTION 2023-97

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Stephane Fournier

ATTENDU QU'UN budget de 400 000 \$ avait été approuvé en 2023 pour la première phase du remplacement de notre plateforme PGI de finance (Vadim).

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil approuve les changements au projet en capital SC2301 et que les fonds soient répartis ainsi :

- Augmentation de 23 000\$ du budget de logiciel de budget SC2202 pour un montant total de 60 000 \$.
- Augmentation de 200 000 \$ du budget en capital pour l'acquisition et la consultation pour l'implantation d'un logiciel de gestion des actifs, IT1905.
- Création d'un nouveau projet de plateformes intelligentes pour adresser nos besoins de services aux citoyens avec un budget de 177 000 \$. Ceci inclut les frais de consultation pour assurer l'implémentation de ces systèmes ainsi que leur intégration aux autres systèmes; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil accepte la dérogation à la politique d'achat pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des actifs de la compagnie PSD Citywide jusqu'à un montant maximal de 200 000 \$.

ADOPTÉE

15. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2023-98

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements suivants soient adoptés :

15.1 2023-55, étant un règlement pour adopter l'amendement 28 au Plan officiel de l'aire urbaine pour le 1465, rue David

15.2 2023-56, étant un règlement visant à modifier le règlement de zonage 2016-10 pour la propriété décrite comme étant le 1465, rue David

15.3 2023-57, étant un règlement visant à modifier le règlement de zonage 2016-10 pour la propriété décrite comme étant le 1710, rue Landry

15.4 2023-58, étant un règlement visant à modifier le règlement de zonage 2016-10 pour la propriété décrite comme étant le 1916, chemin du Golf.

ADOPTÉE

16. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2023-99

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no 2023-54, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 13 septembre 2023, soit adopté.

ADOPTÉE

17. Ajournement

Le maire Zanth lève l'assemblée à 20h48.

Mario Zanth, Maire

Maryse St-Pierre, Greffière adjointe